

<b>INTITULE DE LA FORMATION</b>		<b>Décideur en entreprise non soumise à l'agrément - Renouvellement</b>	
<b>DOMAINE</b>		<b>Certiphyto</b>	
<b>CERTIFICATION</b>		<b>Certification du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – RS5655 – Validité jusqu'au 31/12/2026</b>	
<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION</b>	<b>PUBLIC</b>	<b>PRÉREQUIS</b>	<b>Modalités et délais d'accès</b>
L'arrêté du 29 août 2016 fixe les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises <u>et des certificats individuels</u> pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.	Professionnel de l'agriculture	Savoir de base Maîtrise de la langue française Titulaire d'un certificat individuel valide dans la même catégorie	Accès : Sous 48 heures Selon financement
<b>CONTENU et COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES</b>			
<b>Thème réglementation et sécurité environnementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance du contexte réglementaire de la formation.</li> <li>Connaître la réglementation vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques.</li> <li>Connaître les risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.</li> <li>Connaître les pratiques et aménagements visant la dispersion des produits phytopharmaceutiques.</li> </ul> <b>Thème Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les risques vis-à-vis de l'homme utilisateurs et/ou consommateurs.</li> <li>Identifier les situations à risques.</li> <li>Réduire les risques pour les êtres humains.</li> <li>Savoir intervenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.</li> <li>Se tenir informé.</li> </ul>		<b>Thème Réduction de l'usage, méthodes alternatives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les systèmes permettant de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.</li> <li>Choisir les espèces résistantes ou adaptées à l'environnement.</li> <li>Evaluer la nécessité d'intervenir : identifier les agresseurs et évaluer les risques.</li> <li>Raisonner les interventions.</li> <li>Choisir les produits en fonction de leur toxicité, de leur efficacité, de leurs caractéristiques intrinsèques.</li> <li>Adapter les doses.</li> <li>Evaluer comparativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.</li> </ul>	
<b>MODALITES PÉDAGOGIQUES</b>		<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b>	
Formation en présentiel		Pour son obtention, obligation de suivre les 07 heures de formation <b>Attestation de formation</b>	
<b>DURÉE</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	
7 heures	Nous consulter	Centre de formation Beauséjour 33190 Gironde-sur-Dropt	
<b>CONTACTS</b>		<b>FINANCEMENT</b>	
Centre de formation BEAUSEJOUR - 05 56 71 10 01 <a href="http://www.cfpbeausejour.fr">www.cfpbeausejour.fr</a> Responsable de l'action : Nathalie BIREAUD		Prix : 25 €/heure stagiaire en centre <b>Parcours complet : 175 €</b> Financement : formation éligible au financement selon statut	
<b>INTERVENANT(S)</b>		<b>REUSSITE</b>	
Equipe pédagogique du centre Intervenants professionnels, consultants		Certification : 100 % Satisfaction : 90 %	
<b>CONDITIONS D'ACCUEIL</b>			
Restauration et hébergement possibles au Centre de Formation			

Centre de formation BEAUSÉJOUR – 2 Lieu-dit Beauséjour – 33190 Gironde-sur-Dropt

